

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE
Préfecture de Tours

« VAL D'AMBOISE »

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL de la COMMUNAUTE

Séance du 1^{er} Juillet 2010

Le Conseil de la Communauté de Communes Val d'Amboise,
Légalement convoqué s'est réuni en son siège, sous la présidence de Mr Claude COURGEAU.

Présents : Monsieur Claude COURGEAU Président, Monsieur Christian GUYON, Madame Isabelle GAUDRON, Monsieur Jean-Claude GAUDION, Monsieur Michel GASIOROWSKI, Monsieur Daniel DURAN, Monsieur Michel NYS, Madame Chantal ALEXANDRE, Madame Nelly CHAUVELIN, Madame Evelyne LATAPY, Monsieur Philippe LEVRET, Madame Marie-Christine GRILLET, Monsieur Daniel ANDRE, Monsieur Dominique BERDON, Monsieur Claude MICHEL, Madame Huguette DELAINE, Monsieur Claude COMMAILLE suppléant de Monsieur Georges RENAUD, Monsieur Franck CHARTIER suppléant de Madame Martine ROBINET, Monsieur Norbert FLAD, Madame Claudine Gillet suppléante de Madame Edwige DUBOIS, Monsieur Dominique RIGAULT, Madame Marie-Josée BARBIER, Monsieur Jean-Pierre CHABERT, Monsieur Jean-Pierre BODIER, Madame Nadège MARCHAND suppléante de Madame Marie-Claire JAUTROU, Monsieur Patrick OESTERLE, Monsieur Jean-Pierre SCHUBERT, Monsieur Damien FORATIER, Monsieur Jean-Pierre VINCENDEAU, Monsieur Maurice PLY, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Gérard LECOQ, Madame Dany TOURNIER, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-Claude LOUET, Madame Simone GEMOND-MAURICE, Monsieur Jean MICHAUX, Madame Claudine BELLEFILLE suppléante de Madame Annie BROCHARD, Monsieur Yves LEGROS, Monsieur Laurent BOREL, Monsieur Michel REVERDY, Monsieur Bruno CHERIOUX.

Excusé(s) : Mesdames Marie-Claire JAUTROU, Edwige DUBOIS, Béatrice ORAIN, Annie BROCHARD, Martine ROBINET et Messieurs Georges RENAUD, Gérard CARREAU, René CLERQUIN,

Absent(s) :

Secrétaire : Damien FORATIER

La séance a débuté à 19h00.

Le compte rendu du conseil communautaire précédent est accepté à l'unanimité.

Délibération n° 10 – 04 - 01

APEVA
AIDES ACCORDEES AUX ENTREPRISES

Le Conseil de la Communauté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 21 Décembre 2006 autorisant la mise en œuvre du dispositif APEVA,

Vu la convention signée avec le Conseil Régional Centre le 9 Février 2007,

Vu l'avis favorable du comité de pilotage APEVA du 14 Juin 2010,

Décide

Article 1 : D'octroyer une subvention dans le cadre du dispositif APEVA à :

Entreprise – Commune	Représenté par	Montant
La Scie en Ville – Amboise	Monsieur DASSONVALLE	1 851 €
Le Moulin Tresneau – Noizay	Madame GUEGNAUD	6 000 €
Alpha Loire Domaines – Amboise	Me RAVICHE et M. GUICHET	4 471 €

Sous réserve de l'avis favorable de la commission de sécurité pour le Moulin Tresneau à Noizay.

Article 2 : D'autoriser le Président à signer toutes pièces afférant à ces dossiers.

Suite à l'intervention de Monsieur VINCENDEAU, il est décidé d'accorder la subvention APEVA au Moulin Tresneau à Noizay, sous réserve de l'avis favorable de la commission de sécurité.

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 10 – 04 - 02

ASSOVA
AIDES ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil de la Communauté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1511-3, L2121-29, L4222-1 et L3211-1,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 18 Septembre 2008 autorisant la mise en œuvre du dispositif ASSOVA,

Vu l'avis favorable du bureau le 16 Juin 2010,

Vu l'avis favorable du comité de pilotage APEVA- ASSOVA du 14 Juin 2010,

Vu le rapport présenté,

Décide

Article 1 : D'octroyer une subvention dans le cadre du dispositif ASSOVA à :

Associations – Commune	Représenté par	Montant
Association des commerçants du Val d'Amboise – Amboise Commerce – AMBOISE	Monsieur Christophe GALLAND	750 €
Les Ailes Tourangelles – DIERRE	Madame Agnès KRUST	2 000 €

Article 2 : D'autoriser le Président à signer toutes pièces afférant à ces dossiers.

Arrivée de Monsieur Gérard CARREAU avant le vote.

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 10 – 04 - 03

BOUCLES CYCLABLES

**CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES
AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOUVRILLON
TRAVAUX DE REALISATION**

Le Conseil de la Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L 5211-10
Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 7 et 8,
Vu le rapport présenté,

Décide

Article 1^{er} : De conclure une convention avec la Communauté de Communes du Vouvrillon, au terme de laquelle sera constitué un groupement de commandes pour un marché de travaux concernant la réalisation d'une liaison cyclable entre Rochecorbon et la Gare d'Amboise.

Article 2 : D'autoriser le Président à mettre au point et signer la dite convention

Madame Dany TOURNIER précise que suite à son test, le tracé a été modifié. L'itinéraire définitif a ainsi été validé et notifié auprès du cabinet. La boucle devrait être opérationnelle pour la prochaine saison.

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 10 – 04 – 04

ADMISSIONS EN NON VALEUR

Le Conseil de la Communauté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission Finances et Personnel du 10 Juin 2010,
Vu l'avis de Monsieur le percepteur,
Vu la décision modificative votée précédemment,
Vu le rapport présenté ;

Décide d'admettre en non valeur

Article 1^{er} : pour le budget Principal :

- Année 2009 – CLOCHEAU Thierry (titres 26,38,70,91,98,137,142,173,185,328,353,400,460 et 473)	1 369,06 €
- Année 2009 – MOUVEMENT VILLAGE D ENFANTS (titre 91)	0 ,40 €
- Année 2009 – LINTE Johnny (titre 467)	3,74 €
- Année 2009 – SUPER NET SERVICES (titre 502)	3,99 €
- Année 2009 – LA BONNE ETAPE	344 ,84 €

Article 2 : pour le budget Annexe Aménagement de Zones :

- Année 2009 – CBMC (titres 14,29,38,46,51)	2 093,00 €
--	------------

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 10 – 04 – 05

**COMPTES ADMINISTRATIFS 2009
BUDGET PRINCIPAL CCVA
AMENAGEMENT LOCAUX D'ACTIVITES
AMENAGEMENT ZONES D'ACTIVITES**

Le Conseil de la Communauté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission Finances et Personnel du 10 Juin 2010,
Vu le rapport présenté,

Décide

Article un : D'approuver le compte administratif 2009 du budget principal qui se présentent de la façon suivante :

<i>Budget Principal : VAL D'AMBOISE</i>	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	12 235 848,85 €	13 586 903,68 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 611 334,83 €	3 591 730,49 €
RESULTAT GLOBAL	14 847 183,68€	17 178 634,17€
EXCEDENT		2 331 450,99€

Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 11

Article deux : D'approuver le compte administratif 2009 du budget annexe locaux d'activité qui se présentent de la façon suivante :

<i>LOCAUX D'ACTIVITES</i>	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	187 264,76 €	262 342,35 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	156 871,45 €	288 006,24 €
RESULTAT GLOBAL	344 136,21 €	550 348,59 €
EXCEDENT		206 212,38€

Pour : 31
 Contre : 0
 Abstention : 11

Article trois : D'approuver le compte administratif 2009 du budget annexe aménagement de zones qui se présentent de la façon suivante :

<i>ZONES D'ACTIVITES</i>	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	435 462,73 €	565 023,12 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	5 774 756,21 €	3 764 014,03 €
RESULTAT GLOBAL	6 210 218,94€	4 329 037,15 €
DEFICIT	1 881 181,79 €	€

Pour : 31
 Contre : 0
 Abstention : 11

Monsieur Claude COURGEAU a rappelé que la présentation des documents est différente des années précédentes.

Suite à la demande de Monsieur Michel NYS de voter les budgets annexes avant le budget général, il est expliqué que cela est légalement impossible.

Il est précisé que les emprunts souscrits auprès de la Banque BFT ne sont pas des opérations « pures » de trésorerie : il est opéré sur les emprunts des tirages en cas de besoin de financement, mais également, des remboursements en cas d'excédent de trésorerie. Cette technique permet de ne pas payer inutilement des frais financiers.

A la demande de Monsieur Christian GUYON , la séance est suspendue à 20h20, et reprise à 20h25.

Monsieur Claude COURGEAU est sorti avant les votes.

Arrivée de Monsieur René CLERQUIN avant les votes.

Départ de Monsieur Jean-Claude LOUET avant les votes.

Retour de Monsieur Claude COURGEAU avant la lecture du rapport et de la délibération suivants.

Délibération n° 10 – 04 – 06

**COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – BUDGET ANNEXE CCVA
 ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF (SPANC)**

Le Conseil de la Communauté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu l'avis favorable de la commission Finances et Personnel du 10 Juin 2010,
 Vu le rapport présenté,

Décide à l'unanimité

Article un : D'approuver le compte administratif 2009 du budget assainissement collectif, qui se présente de la façon suivante :

<i>Budget Assainissement</i>	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION	2 010 444,46 €	2 436 882,38 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 449 122,97 €	1 331 547,87 €
RESULTAT GLOBAL	4 459 567,43 €	3 768 430,25 €
SOLDE D'EXECUTION	691 137,18 €	

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

Article deux : D'approuver le compte administratif 2009 du budget assainissement non collectif - SPANC, qui se présente de la façon suivante :

<i>Budget SPANC</i>	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION	31 616,37 €	35 151,89 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	0 €	0 €
RESULTAT GLOBAL	31 616,37 €	35 151,89 €
SOLDE D'EXECUTION		3 535,52 €

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

Sortie de Monsieur Claude COURGEAU avant les votes.

Retour de Monsieur Claude COURGEAU avant la lecture du rapport et de la délibération suivants.

Délibération n° 10 – 04 – 07

COMPTES DE GESTION 2009

Le Conseil de la Communauté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la commission Finances et Personnel du 10 Juin 2010,

Décide à l'unanimité

Article Unique : D'approuver les comptes de gestion 2009 du Receveur des budgets Val d'Amboise, Locaux d'Activités et Zones d'activités Assainissement Collectif et SPANC.

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 10 – 04 – 08

DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil de la Communauté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Personnel du 10 Juin 2010,
Vu le rapport présenté,

Décide à l'unanimité

Article 1^{er} : D'approuver les décisions modificatives du budget général de Val d'Amboise :

DECISION MODIFICATIVE N° 2

OBJET : REGULARISATION FLUIDES PISCINE A LA VILLE D'AMBOISE

Imputation	Libellé	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
60612-413-413	Fourniture d'électricité	+ 7 000 €	
6156 - 413- 413	Maintenance chauffage DALKIA	+18 000 €	
022	Dépenses imprévues	- 25 000 €	
TOTAL		0 €	

Article 2 : D'approuver les décisions modificatives du budget Assainissement de Val d'Amboise :

DECISION MODIFICATIVE N° 2

OBJET : INTEGRATION DU LOYER (DE JUIN A DECEMBRE, 680 € HT/MOIS)
+ CAUTION (680 €) POUR LOCAUX SERVICE ASSAINISSEMENT ET CORRECTION DE L AFFECTATION DU RESULTAT

Opération	Imputation	Libellé	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
			Dépenses	Recettes
Réelle	66111- 99	Intérêts réglés à l'échéance	- 4 100 €	
Réelle	6132- 99	Locations immobilières	+ 4 100 €	
TOTAL			0 €	

Opération	Imputation	Libellé	SECTION INVESTISSEMENT	
			Dépenses	Recettes
Réelle	165- 99	Dépôts et cautionnements reçus	+ 680 €	
Réelle	2182 - 99	Matériel de transport	+ 302,43 €	
Réelle	1068	Autres réserves		+ 982,43 €
TOTAL			+ 982,43 €	+ 982,43 €

Article 3: D'approuver les décisions modificatives du budget Aménagement des Locaux d'Activités de Val d'Amboise :

DECISION MODIFICATIVE N° 1

OBJET : INTEGRATION DE SUBVENTIONS DDR ET PLAN PFIZER POUR LA CONSTRUCTION DE LA PEPINIERE D ENTREPRISES

Opération	Imputation	Libellé	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
			Dépenses	Recettes
Réelle	74836 - 90 PEP 08	Dotation de Développement Rural (DDR)		+ 110 000 €
Réelle	023	Virement à la section d'investissement	+ 110 000 €	
TOTAL			+ 110 000 €	+ 110 000 €

Opération	Imputation	Libellé	SECTION INVESTISSEMENT	
			Dépenses	Recettes
Réelle	021	Virement de la section de fonctionnement		+ 110 000 €
Réelle	1318 - 90 PEP 08	Subvention		+ 150 000 €
Réelle	2313 -90 PEP 08	Construction pépinière	+ 260 000 €	
TOTAL			+ 260 000 €	+ 260 000 €

Article 4: D'approuver les décisions modificatives du budget SPANC de Val d'Amboise :

DECISION MODIFICATIVE N° 1

OBJET : REGULARISATION POUR ANNULATION D UN TITRE EMIS EN 2009

Opération	Imputation	Libellé	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
			Dépenses	Recettes
Réelle	673 -99	Titres annulés	+ 112 €	
Réelle	022	Dépenses imprévues	- 112 €	
TOTAL			0 €	

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 10 – 04 – 09

RAPPORT ANNUEL 2009
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Le Conseil de la Communauté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2224-5,
Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement, ci-annexé,
Vu l'avis de la commission Environnement et Développement durable du 3 Juin 2010,
Vu le rapport présenté,

Décide à l'unanimité

Article unique : De donner acte au Président de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2009.

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 10 – 04 – 10

RAPPORT ANNUEL 2009
DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Conseil de la Communauté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport annuel du service public d'assainissement non collectif, ci-annexé,
Vu l'avis de la commission Environnement et Développement durable du 3 Juin 2010,
Vu le rapport présenté,

Décide à l'unanimité

Article unique : De donner acte au Président de la présentation du rapport annuel du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2009.

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 10 – 04 – 11

RAPPORT ANNUEL 2009
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS

Le Conseil de la Communauté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n° 2000-404 du 11 Mai 2000,
Vu le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets, ci-annexé,
Vu l'avis de la commission Environnement et Développement durable du 3 Juin 2010,
Vu le rapport présenté,

Décide à l'unanimité

Article unique : De donner acte au Président de la présentation du rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 10 – 04 – 12

COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Convention de récupération des consommables informatiques vides ou usagés

Le Conseil de la Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté,

Décide à l'unanimité

Article unique : D'autoriser Monsieur le Président à mettre au point et à signer la convention entre Val d'Amboise et la société Collectors, dont l'objet est de permettre la valorisation des consommables informatiques vides ou usagés collectés à la déchetterie d'Amboise et ceux produits au siège de Val d'Amboise.

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 10 – 04 – 13

CONVENTION AVEC LA VILLE D'AMBOISE

RECOURS AUX SERVICES DE LA VILLE D'AMBOISE
POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Le Conseil de la Communauté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 24 Juin 2010,
Vu le rapport présenté,

Décide à l'unanimité

Article unique:

D'autoriser le Président à mettre au point et à signer avec la commune d'Amboise la convention ci-annexée au terme de laquelle Val d'Amboise s'appuiera sur les services de la ville pour l'instruction des autorisation d'urbanisme sur le territoire de cette dernière, selon des modalités financières et techniques décrites.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 10 – 04 – 14

PISCINE VALLEREY

TARIFS

Le Conseil de la Communauté

Vu le Code Général des Collectivités Locales ;

Vu la prise de compétence « Piscine Vallerey » par la Communauté de Communes Val d'Amboise en date du 11 Décembre 2008,

Vu l'avis favorable de la commission économie, culture et tourisme du 14 Juin 2010

Vu l'avis du bureau du 15 Juin 2010,

Vu le rapport présenté,

Décide à l'unanimité que les tarifs d'accès aux activités de la Piscine Vallerey soient les suivants,

Article 1^{er} :

Pour le public :

Tarif normal

Entrée individuelle adulte	2.15 €
Carnet de 10 entrées	17.20 €

Tarif réduit

Adulte et enfant	1.25 €
Carnet de 10 entrées	10.00 €

(applicable pour les étudiants, les chômeurs et les bénéficiaires du RSA ou du RMI sur présentation carte)

Aquagym

La séance « sur » Val d'Amboise	4.70 €
La séance « hors » Val d'Amboise	6.60 €
10 séances « sur » Val d'Amboise	42.30 €
10 séances « hors » Val d'Amboise	59.40 €

Aquamômes

La séance « sur » Val d'Amboise	5.00 €
La séance « hors » Val d'Amboise	7.00 €
Trimestre « sur » Val d'Amboise	45.00 €
Trimestre « hors » Val d'Amboise	60.00 €
Semestre « sur » Val d'Amboise	75.00 €
Semestre « hors » Val d'Amboise	100.00 €
Année « sur » Val d'Amboise	135.00 €

Année « hors » Val d'Amboise 175.00 €

Cours de natation

La séance	5.00 €
1 trimestre « sur » Val d'Amboise	46.00 €
1 trimestre « hors » Val d'Amboise	65.00 €

Article 2 :

Pour les structures collectives :

CNAS

Entrée individuelle adulte	1.45 €
Entrée individuelle enfant	0.85 €

Comités d'entreprises

Carnet de 10 entrées adultes	17.20 €
Carnet de 10 entrées enfants	10.00 €
Carnet de 10 entrées Aquagym	43.00 €

Ecoles primaires et maternelles publiques et privées de la CCVA

Gratuité ↪ dans le cadre des créneaux dévolus à cette activité.

Ecoles primaires et maternelles publiques hors CCVA

Forfait horaire	170.00 €
-----------------	----------

↪ dans le cadre des créneaux dévolus à cette activité

Collèges et lycées publics de Val d'Amboise

selon la convention tripartite

Pour les lycées la ligne d'eau	23.17 €
--------------------------------	---------

Pour les collèges la ligne d'eau	22.87 €
----------------------------------	---------

↪ dans le cadre des créneaux dévolus à cette activité

Collèges et lycées privés de Val d'Amboise

Pour les lycées la ligne d'eau	23.17 €
--------------------------------	---------

Pour les collèges la ligne d'eau	22.87 €
----------------------------------	---------

↪ dans le cadre des créneaux dévolus à cette activité

Centres de loisirs de Val d'Amboise

Forfait horaire	20.00 €
-----------------	---------

↪ dans le cadre des créneaux dévolus à cette activité

Centres de loisirs hors Val d'Amboise

Forfait horaire	170.00 €
-----------------	----------

↪ dans le cadre des créneaux dévolus à cette activité

Associations – groupes divers sur Val d'Amboise

Forfait horaire	80.00 €
-----------------	---------

↪ (sur réservation)

Associations – groupes divers hors Val d'Amboise

Forfait horaire	170.00 €
-----------------	----------

↪ (sur réservation)

Tarifs bonnet de bain

Bonnet en Latex	1.50 €
-----------------	--------

Bonnet en Tissu	1.80 €
-----------------	--------

Article 3 : **Gratuité pour :**

- Les enfants de moins de 3 ans ;
- Les sapeurs pompiers du Centre d'Amboise sur le créneau qui leur est imparti,
- Les gendarmes de la Compagnie de la Gendarmerie d'Amboise sur présentation de leur carte professionnelle sur les heures d'ouverture au public,
- Les enfants de moins de 12 ans de chômeurs ou de bénéficiaires du RSA ou du RMI, sur présentation d'un justificatif,
- Les clubs ayant signé une convention de mise à disposition d'équipement avec Val d'Amboise.

Madame Nadège MARCHAND souhaiterait la création d'un créneaux aquagym le soir : Madame Dany TOURNIER explique que pour le moment cela n'est pas possible car le club propose déjà cette activité le soir.

Monsieur Dominique BERDON aurait voulu que les personnes ayant les minima-sociaux bénéficient d'un tarif gratuit : Madame Dany TOURNIER lui rappelle qu'ils ont un tarif réduit et que leurs enfants entrent gratuitement.

Madame TOURNIER donne des explications sur la gratuité de l'entrée pour les gendarmes de la Compagnie de la Gendarmerie d'Amboise, pendant les heures d'ouverture au public.

**Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0.**

Délibération n° 10 – 04 – 15

PERSONNEL
Modification du tableau des effectifs
Service Petite Enfance

Le Conseil de la Communauté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique, notamment son article 3, alinéa 5.
Vu la délibération du conseil communautaire du 29 janvier 2009 portant sur les ratios promus-promouvables,
Vu l'avis favorable de la commission Finances-personnel du 10 Juin 2010
Vu l'avis de la CAP du 22 Juin 2010,
Vu le rapport présenté,

Décide à l'unanimité

Article Unique : D'approuver le tableau des effectifs modifié en conséquence et annexé à la présente délibération.

**Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0**

Délibération n° 10 – 04 – 16

PERSONNEL
COMPTE EPARGNE-TEMPS

Le Conseil de la Communauté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant sur les dispositions relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2004-878 du 26 Août 2004 relatif à la création du compte épargne temps dans la fonction publique territoriale, modifié par décret n°2010-531 du 20 mai 2010,
Vu la délibération du Conseil communautaire de Val d'Amboise en date du 31 Janvier 2008,

Vu l'avis favorable du CTP du 07 Février 2008,
Vu l'avis favorable de la Commission du Personnel du 10 Juin 2010,
Vu le rapport présenté,

Décide à l'unanimité

Article 1 : De mettre en oeuvre les dispositions introduites par le décret n°2010-531 du 20 Mai 2010.

Article 2 : D'ouvrir les options suivantes aux agents titulaires d'un Compte épargne temps, pour l'utilisation des jours épargnés :

- en congés,
- en indemnisation financière,
- en épargne retraite,

La mise en œuvre de ces options devant respecter les modalités précisées par le décret du 20 mai 2010 sus-visé.

Article 3 : Toutes les dispositions de la délibération du 31 janvier 2008 non contraires au dit décret, restent en vigueur.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Christian GUYON souhaite qu'une commission générale soit organisée pour aborder la fusion entre les communautés de communes.

Le Président

Claude COURGEAU

Transmis au Préfet le
Reçu par le Préfet le
Affiché ou notifié le
Acte exécutoire
Le Président,